

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1148

présenté par
Mme Genevard et M. Gaymard

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Supprimer les alinéas 125 à 129.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les modalités de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sont catastrophiques : alors que le constat fait l'unanimité (les rythmes scolaires sont inadaptés), la réforme des rythmes scolaires dresse contre elle parents, enseignants et collectivités locales. Il faut en repenser complètement la méthode d'application.